

1. Grammaire du texte (La grammaire textuelle)

Qu'est-ce que la grammaire du texte ? Quand est-elle née ? Quels sont ses principes théoriques ? Quels sont ses liens avec d'autres disciplines voisines. L'objectif de ce cours est, entre autres, d'apporter des éléments de réponses à ces questions.

1.1. La grammaire du texte ?

Tout comme il y a des règles qui assurent la correction des phrases et ces règles constitue la grammaire de la phrase, il existe un ensemble de règles qui concernent les textes et qui constituent la grammaire du texte. Pour traiter de la grammaire du texte, Michel Charolles (1978 : 7-8) commence par traiter de la grammaire de la phrase. Il explique que « N'importe quel assemblage de mots ne produit pas une phrase ». Les mots doivent respecter un certain ordre combinatoire et doivent être composés selon le système de la langue. Cela le conduit à dire que « Cet ordre normatif constitutif implicite est explicité par la grammaire (de phrase) qui le reproduit théoriquement en construisant les règles combinatoires sur lesquelles il repose ». Charolles (1978 : 8) s'appuie ensuite sur cette explication pour traiter de la grammaire du texte. Il explique que ces considérations qui concernent la phrase « ont leur exact pendant au niveau du texte. Comme tout tas de mots ne donne pas une phrase, tout tas de phrases ne forme pas un texte ». Il enchaîne en disant ensuite qu'« A l'échelle du texte ainsi qu'au plan de la phrase, il existe donc des critères efficaces de bonne formation instituant une norme minimale de composition textuelle ». Il ajoute que

« L'usage de cette norme conduit à des disqualifications massives et naïves : "ce texte n'a ni queue, ni tête ", " cette histoire ne tient pas debout "... beaucoup plus puissantes que les évaluations dépréciatives du genre " gauche", " maladroit"... qui ne concernent que les arrangements de surface mais ne bloquent pas fondamentalement les processus communicatifs. Ces disqualifications naïves radicales sont inconcevables tant qu'on ne les rapporte pas, elles aussi, à un système implicite de règles intériorisées également disponibles chez tous les membres d'une communauté linguistique » (Charolles, 1978 : 8).

Après cette introduction, Michel Charolles (1978 : 8) traite de la grammaire du texte en expliquant que

« Ce système de règles de base constitue la compétence textuelle des sujets, compétence qu'une théorie — ou grammaire — du texte se propose de modéliser.

Une telle grammaire (dont le projet est en tous points comparable à celui des grammaires de phrase précédemment évoquées) fournit à l'intérieur d'un cadre formel et problématique déterminé l'ensemble (censément exhaustif) des règles de bonne formation textuelle ». (Charolles, 1978 :8).

1.2. Naissance de la grammaire de texte et son développement

Les germes de la grammaire de texte sont allemands. En effet, les premières études et premiers écrits qui ont conduit à la naissance de la grammaire de texte ont été signés à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix du siècle précédent par des linguistes allemands tels que Heidolph (1966), Hartung (1967), Thümel (1970), Isenberg (1970), Bellert (1970) et Lang (1972). Ces auteurs sont généralement cités comme les précurseurs de cette discipline (Cf. Bourdin et Duhem, 1972 ; Portillo Serrano, 2010).

La grammaire du texte arrive en France au cours des années soixante-dix notamment grâce aux deux revues *Langages* et *Linguistique et sémiologie*. La première consacre en 1972 un numéro « à la grammaire générative en Allemagne. Des travaux sur la grammaire de texte des linguistes comme Lang, Thümel, Isenberg et Wunderlich y sont traduits ». La deuxième revue dédie, en 1978, son 5^{ème} numéro, intitulé « Textlinguistik », à cette discipline en contribuant à faire connaître « les travaux de Petöfi, Weinrich et Wunderlich, entre autres, en proposant des traductions des articles de ces auteurs » (V. Portillo Serrano, 2010).

Parmi les chercheurs qui ont largement contribué au développement de la grammaire du texte, nous pouvons citer Michel Charolles et Bernard Combettes. Parmi les publications du premier, nous pouvons citer

- Charolles M. (1977) « Grammaire de texte, théorie du discours, narrativité », *Pratiques*, n° 11-12, p. 133-154
- Charolles M. & Peytard J. (éds.), (1978) « Enseignement du récit et cohérence du texte », *Langue française*, 1978, n° 38, Paris, Larousse, p. 7-39.
- Charolles M. (1979) « Données empiriques et modélisation en grammaire de texte », *Travaux du Centre de recherches sémiologiques*, no 34, p. 19-42.
- Charolles M. (1982) *Études sur la cohérence et l'interprétation des discours*, thèse de doctorat, 4 volumes, Université de Franche-Comté.
- Charolles M. (1988) « Les plans d'organisation textuelle : périodes, chaînes, portées et séquences », *Pratiques*, no 57, p. 3-13

- Charolles M. (éd.) (1988), *L'organisation des textes*, n° 57 de *Pratiques*.

Parmi les publications de Bernard Combettes, nous pouvons citer

- Combettes B. (1978) « Thématisation et progression thématique dans les récits d'enfants », *Langue française*, 38, 74-86.
- Combettes B., (1985), « Cohérence textuelle et pragmatiques », in Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain, Louvain-La-Neuve, p. 39-59.
- Combettes B. (1986) « Introduction et reprise des éléments d'un texte », *Pratiques*, 49, 69-84.
- Combettes B. (1986) « Organismes textuels et marqueurs argumentatifs en moyen-français », in *Mélanges Hélène Nais*, 67-86, Publications Université Nancy II.
- Combettes B. (1988) « Grammaire de la phrase et grammaire du texte : quels outils ? Quelles notions ? » *Nouvelles Recherches en grammaire*, Colloque d'Albi, Université de Toulouse, 159-172.
- Combettes B. (1988), *Pour une grammaire textuelle, la progression thématique*, Paris/Bruxelles De Boeck-Duculot.
- Combettes B. (2013) « Grammaire de texte et didactique du français : les avatars d'une notion », in O. Bertrand & I. Schaffner, éd., *Enseigner le grammaire*, Ed. de l'Ecole Polytechnique, 21-33

1.3. Objectif et préoccupations de la grammaire de texte

En traitant des grammaires de texte, qu'elle préfère au pluriel, Portillo Serrano, (2010) affirme qu'elles visent à « produire la totalité de structures textuelles, censées être bien formées, d'une langue donnée. Les grammairiens du texte émettent l'hypothèse qu'il est possible de concevoir la production textuelle sur le modèle de la production de la phrase ». (V. Portillo Serrano, 2010).

Christian Vandendorpe (1995, p. 1-2) explique de son côté que cette grammaire est apparue au moment où « la grammaire générative dominait sans partage » : « la grammaire textuelle en a tout naturellement adopté les postulats, à savoir qu'il existerait un ensemble de règles explicites capables de rendre compte de la bonne formation de la totalité des textes (Reinhart, 1980) » (ibidem).

Vandendorpe (1995) commence par le constat que « chacun entrevoit que l'écriture met en jeu des savoirs d'ordre supérieur, qui touchent à l'organisation du texte et au sens de ce qui est

communiqué ». Il fait remarquer cependant que comme ces savoirs ne sont encore suffisamment formalisés par la didactique, ils ne bénéficient pas d'un enseignement spécifique « et ne sont transmis qu'au hasard des corrections de textes — dans la mesure où le maître est conscient de la nécessité d'intervenir à un autre plan que celui de la simple orthographe grammaticale et lexicale ». Il nous apprend ensuite qu'à partir du début des années 70, « toutefois, ce domaine d'intervention est de plus en plus étudié et il est en train de se constituer sous le nom de grammaire textuelle ou de grammaire du texte ».

Parmi les problématiques qui retiennent l'attention des chercheurs en grammaire du texte, (cf. notamment Chartrand, 1997 ; Vandendorpe), on peut citer : la cohérence, la cohésion, la continuité thématique (« Les connecteurs ou marqueurs de relation » et « les transitions et les paragraphes », « la progression de l'information », « La reprise de l'information par l'emploi de substituts », « Savoir intégrer des discours rapportés », etc.

1.4. Grammaire du texte et grammaire générative transformationnelle

La grammaire du texte est née dans une période où régnait la grammaire générative transformationnelle (Vandendorpe, 1995).

En définition la grammaire du texte et en traitant de sa tâche, Michel Charolles, (1976, p. 134), explique que

« Le projet d'une Grammaire de Texte (GT) trouve ses origines dans une problématique à référence fondamentalement chomskyenne. D'une manière schématique on peut dire, qu'au départ au moins, la nécessité de construire une grammaire qui dépasse le cadre de la phrase est apparue quand :

- a) se sont révélées certaines insuffisances de la grammaire générative et transformationnelle (GGT)
- b) on s'est aperçu qu'il était possible de transférer au niveau textuel les attendus empiriques fondateurs de la GGT ».

Charolles (1976) estime que la grammaire du texte est plus intéressante que la grammaire générative transformationnelle « car elle est fondée sur des considérations "empiriquement plus satisfaisantes" que celles sur lesquelles repose une GGT : à savoir que nous communiquons presque exclusivement à l'aide d'énoncés qui ont une dimension supérieure à la phrase ». Il ajoute également que la GT est plus puissante que la GGT « car elle va pouvoir

rendre compte de phénomènes phrastiques et textuels : elle intégrera donc comme une de ses compétences de base une Grammaire de Phrase » (M. Charolles, 1976).

1.5. Limites de la grammaire du texte

Les apports de la grammaire de texte sont nombreux et indéniables (cf. Leeman, 1985). Cela dit, certains chercheurs estiment qu'elle a également plusieurs limites.

En traitant de la grammaire du texte, Denis Leeman (1985 : 102-103) opte pour le pluriel et parle de grammaires de textes. Il affirme que « La multiplicité des écoles et la rapidité des évolutions font que seuls des principes assez généraux — qui, parce que généraux, sont affectés d'une plus grande inertie - parviennent à retenir l'attention des "usagers" ». Il s'interroge ensuite : « Mais, tout d'abord, quelle grammaire de texte choisir, parmi deux courants principaux, à l'origine du moins nettement distincts? ». Le premier est, explique-t-il, « Celui qui se réclame, successivement ou non, de la grammaire générative, de la sémantique interprétative, de la pragmatique, de la logique naturelle et de la psychologie de la compréhension, qu'illustrent, par-delà leurs différences et parmi tant d'autres, Dressier, Petôfi, Van Dijk ainsi que Charolles en France ». Le second est « celui de la Perspective Fonctionnelle de la Phrase (P.F.P.), avec surtout Firbas, Danes, Halliday, et en France Combettes et Slakta (du moins pour Slakta, 1975). Ou encore recourir à des travaux plus descriptifs et moins théorisés ou formalisés, tels que ceux de Halliday et Hasan (1976), en dépit du fait qu'ils ne livrent pas une théorie satisfaisante du texte ».

Après avoir rappelé que la grammaire du texte est apparue à une époque au cours de laquelle la grammaire générative dominait sans partage, Vandendorpe (1995 :1-2) explique que cette nouvelle discipline a tout naturellement adopté les postulats générativistes, « à savoir qu'il existerait un ensemble de règles explicites capables de rendre compte de la bonne formation de la totalité des textes ». Le même auteur fait remarquer qu'on a par conséquent pensé que les différences entre le texte et la phrase « étaient d'ordre purement quantitatif et que l'on pourrait venir à bout des "exceptions" en renforçant le système de règles descriptives ». Or, « c'était ignorer, ainsi que le notera plus tard de Beaugrande, que " ce qui fait qu'un texte est un texte n'est pas sa grammaticalité mais sa textualité" (1990: 11) » (Vandendorpe, 1995 :2). Vandendorpe (1995 :2) ajoute que plus globalement, la grammaire du texte de cette époque n'a pas pris en considération que :

« du système phonologique au texte, en passant par la morphologie et la syntaxe, l'emprise des contraintes diminue progressivement, pour faire place à une liberté croissante: alors que la réalisation phonétique ne laisse place qu'à un espace de jeu minime, celui-ci est immense au plan des unités de haut niveau que sont les phrases » (Vandendorpe (1995 :2).

V. Portillo Serrano (2010) fait remarquer, quant à elle, que « comme leur nom l'indique, l'objet d'étude de ces grammaires est le texte, le texte en tant que concept abstrait. Elles ne placent donc pas au centre de leurs préoccupations ni le discours et ni le genre » (V. Portillo Serrano, 2010).

1.6. Grammaire du texte vs linguistique textuelle

V. Portillo Serrano (2010) explique que même si la grammaire de texte et la linguistique textuelle sont apparues à peu près à la même époque et même si elles ont des points communs, elles sont présentées dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* comme deux domaines différents. Leurs divergences résident dans leur principes épistémologiques : « la grammaire de texte s'inscrit dans un prolongement de la grammaire générative où une théorie de la phrase est étendue au texte », alors que la linguistique textuelle « se présente comme une "translinguistique" se situant à côté de la linguistique de la langue et rendant compte de la cohésion et la cohérence des textes ». (V. Portillo Serrano, 2010).

Dans son compte rendu de l'ouvrage de Adam de 2005, consacré à la linguistique textuelle, Lorenzo Devilla (2006, prag.9), déclare que « La linguistique textuelle, qui se démarque résolument de la "grammaire de texte", dispose d'une série de concepts propres ». Il illustre ce propos en expliquant par exemple que

« La classe textuelle des connecteurs s'oppose ainsi aux conjonctions de coordination ("mais", "ou", "et", "donc", "or", "ni", "car"). De même, l'homogénéité de la classe morphologique des pronoms personnels éclate dès que l'on passe au niveau du texte. Les pronoms de troisième personne *il(s)* et *elle(s)* doivent, en effet, être alors (re)classés dans le domaine des reprises, avec les démonstratifs, certains indéfinis et certains groupes nominaux définis, tandis que les deux premières personnes doivent être mises en relation avec les possessifs et les modalisateurs, la classe des déictiques et l'ensemble du domaine énonciatif ».

Références bibliographiques

- BOURDIN Jean-François et DUHEM Pierre (1972). La grammaire de texte en pays de langue allemande. *Langages*, n°26, pp. 59-74. Url : https://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1972_num_7_26_2085
- CHAROLLES, Michel (1976). Grammaire de texte - théorie du discours – narrativité. *Pratiques*, 11-12, pp. 133-154. https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_1976_num_11_1_969
- CHAROLLES, Michel (1978). Introduction aux problèmes de la cohérence des textes : approche théorique et étude des pratiques pédagogiques. *Langue française*, n°38, pp. 7-41. Url. https://www.persee.fr/docAsPDF/lfr_0023-8368_1978_num_38_1_6117.pdf
- CHARTRAND, Suzane.-G. (1997). Les composantes d'une grammaire du texte. *Québec français*, (104), 42–45. <https://id.erudit.org/iderudit/57679ac>
- DEVILLA, Lorenzo (2006). « Analyse de *La linguistique textuelle - Introduction à l'analyse textuelle des discours* », *Alsic* [En ligne], Vol. 9 | 2006, document alsic_v09_14-liv4, mis en ligne le 20 décembre 2006, consulté le 08 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/alsic/300> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsic.300>
- LEHMANN Denis (1985). La grammaire de texte : une linguistique impliquée ? In: *Langue française*, n°68, pp. 100-114. Url : https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1985_num_68_1_6357
- PORTILLO SERRANO Verónica (2010) «La notion de genre en Sciences du Langage», [En ligne], Vol. XV, n°2 (coordonné par C.. Duteil-Mougel), http://www.revue-texto.net/docannexe/file/2577/genre_portillo.pdf
- VANDENDORPE, Christian. (1995) « Au-delà de la phrase : la grammaire du texte » dans *Pour un nouvel enseignement de la grammaire*, coll. sous la dir. de Suzanne-G. Chartrand, Montréal, Les Éditions Logiques, pp. 83-105. <https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/12813/1/Grammaire%20du%20texte.pdf>